



N° CONCESSION : 193-00012710

Pour toute correspondance, merci de rappeler le numéro de concession.

Occupant du lieu desservi :

Mr et Mme PRIDE James Et Adele
LE PETIT JOHANNET
31430 LE FOUSSERET

Mr et Mme PRIDE James Et Adele
LE PETIT JOHANNET
31430 LE FOUSSERET

S.I.E.C.T.

251, Route de St Clar
31600 LHERM
Tél: 05.61.56.00.00

www.siect.fr

Mail : gestion.abonnes@siect.fr

Heures d'ouverture du lundi au vendredi:
de 9H00-12H00 & 13H30-17H00

PAIEMENT DES FACTURES

Par chèque ou TIP: à l'aide de l'enveloppe jointe et à l'adresse suivante:

Centre d'Encaissement des Finances Publiques
94974 CRETEIL CEDEX 9

Par carte bancaire ou en numéraire: dans toutes les Trésoreries, muni de la présente facture.

Par prélèvement automatique mensuel ou à échéance: contacter le Syndicat ou télécharger les formulaires sur www.siect.fr.

Par internet: voir au dos de votre facture.

FACTURE N° 1945031193201X DU 18/09/2020

Votre consommation relevée : 7 m3

Production et distribution de l'eau potable	9,25 €
Organismes publics	3,10 €

TOTAL DE VOTRE FACTURE 12,35 €

NET A PAYER 12,35 €

A régler avant le 31/10/2020

Titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et R.3342-23 du code général des collectivités territoriales.

Détail de votre facture au verso

FACTURE CONSOMMATION ANNUELLE 2020.

Partie à détacher suivant les pointillés

Montant en euros
12,35

Le TIP, C'est simple
Datez, signez et envoyez le TIP à l'aide de l'enveloppe à fenêtre fournie

FINANCES PUBLIQUES

94974 CRETEIL CEDEX 9

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des Instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

DATE et LIEU

SIGNATURE

MR ET MME PRIDE JAMES ET ADELE
LE PETIT JOHANNET
31430 LE FOUSSERET

*

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0310604540000194503119320120
ICS : FR22EAU431555
Référence : 1945031193201
Créancier : SIECT

Montant: 12,35 €

CENTRE D ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

94974 CRETEIL CEDEX 9

Joindre un Relevé d'identité bancaire

454010500204 PRIDE JAMES ET ADE

941133000175 94220019450311932010310604952706

1235

N° compteur	Date relève	Ancien index	Nouvel index	Volume consommé	Volume facturé
18JB023573	03/07/2020	0	7	7 m3	7m3

Votre facture détaillée

Désignation		Nombre de jours ou volume (m3)	Prix unitaire H.T.	Taux T.V.A.	Montant H.T.	Montant T.V.A.	Montant T.T.C.
Production et Distribution de l'eau							
CONSUMMATION EAU (m³)	du 29/10/2019 au 31/12/2019	2	1,2330	5,50	2.47 €	0.14 €	2.61 €
CONSUMMATION EAU (m³)	du 01/01/2020 au 03/07/2020	5	1,2580	5,50	6.29 €	0.35 €	6.64 €
Organismes Publics							
Redevance Pollution Domestique (m³)	du 29/10/2019 au 03/07/2020	7	0,3300	5,50	2.31 €	0.13 €	2.44 €
REDEVANCE PRELEVEMENT	du 29/10/2019 au 03/07/2020	7	0,0900	5,50	0.63 €	0.03 €	0.66 €
TOTAL					11.70 €	0.65 €	12.35 €

Prix total de l'abonnement: 0,00 €

Prix TTC du litre d'eau: 0,00176 € (hors abonnement)

MIEUX COMPRENDRE VOTRE FACTURE

PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU : l'abonnement eau (redevance eau et location compteur, variable selon le diamètre du compteur) permet de financer le renouvellement des compteurs et du matériel d'exploitation, et de rembourser les investissements. La facturation du mètre cube d'eau rémunère le prélèvement, le traitement et la distribution de l'eau (fonctionnement). Les tarifs sont fixés par le Syndicat.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES : le Syndicat assure, pour le compte de certaines communes ou établissements publics, la facturation de la consommation et de la redevance fixe de l'assainissement collectif. Les tarifs sont fixés par la commune ou l'établissement public. Pour toute réclamation ou demande de renseignement d'ordre technique, relative au réseau collectif d'assainissement, il convient de vous rapprocher de la mairie de votre commune ou de l'établissement public qui gère l'exploitation des installations de collecte et de traitement d'assainissement collectif.

ORGANISMES PUBLICS : les redevances sont reversées à l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour le financement de projets visant à la protection des ressources en eau.

Quelques conseils : contrôlez régulièrement votre consommation, afin d'éviter les mauvaises surprises à la réception de votre facture. Le compteur doit être accessible, lisible et protégé contre le gel au moyen de matériaux isolants imputrescibles, comme une plaque de polystyrène. Son remplacement en cas de gel est à votre charge. Pour plus d'informations, consultez notre site internet : www.siect.fr

Modalités de paiement :

- **par chèque :** à l'ordre du Trésor Public et joindre obligatoirement le volet "TIP" sans le signer, l'agrafer ou le coller. Ne pas plier ni utiliser de trombone. Envoyer le tout sans autre courrier, en utilisant l'enveloppe retour jointe, à l'adresse qui figure sur le TIP. Ne pas oublier d'affranchir votre courrier.
- **par TIP (Titre Interbancaire de Paiement) :** le TIP est une formule qui remplace le chèque. Dater et signer le TIP sans en modifier le montant. Joindre un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne si cela est demandé sur le TIP ou si vos coordonnées bancaires ont changé. Envoyer le tout, sans autre courrier, en utilisant l'enveloppe retour jointe, à l'adresse qui figure sur le TIP. Ne pas plier, ni utiliser d'adhésif, de trombone ou d'agrafe. Ne pas oublier d'affranchir votre courrier.
- **le prélèvement automatique mensuel ou à échéance :** contacter le Syndicat ou télécharger les formulaires sur www.siect.fr
- **le virement :** TRESOR PUBLIC Rieumes - IBAN FR75 3000 1008 33E3 1200 0000 054 BIC BDFEFRPPCCT.
- **par carte bancaire ou en numéraire :** dans toutes les trésoreries muni de la présente facture - Aucun paiement en numéraire ne sera accepté au syndicat.
- **par internet :** se connecter sur www.siect.fr - Identifiant Collectivité : 024093 - Référence de la dette : 2020-EA-00-1945031193201

POUR TOUT PROBLEME DE PAIEMENT : TRESOR PUBLIC - 1, Place du Foirail 31370 RIEUMES - Tel (le matin) : 05.61.91.84.78. Fax : 05.61.91.31.45.
mail : t031060@dgfip.finances.gouv.fr - heures d'ouverture du lundi au jeudi : 9H - 12H15 vendredi: 9H - 12H